



Plan de Mandat 2014 - 2020



Charlieu-Belmont

COMMUNAUTÉ

Pierres d'histoire et Terre d'avenirs

Edito de René Valorge



René Valorge, Président de
Charliu-Belmont Communauté

J'ai 54 ans. Agriculteur depuis 30 ans, je suis marié et père de 3 enfants. Après divers engagements dans le monde associatif, dans le monde professionnel agricole et auprès des sapeurs-pompiers, je me suis engagé dans la vie publique. J'ai réalisé un mandat de conseiller municipal, puis un mandat d'adjoint et un mandat de vice-président en charge de l'économie. Depuis 2008, je suis maire de St-Denis-de-Cabanne.

Les élections municipales ont permis de renouveler également les conseillers communautaires, chaque commune ayant un nombre de représentants en rapport avec la taille de sa population. Le nouveau conseil communautaire de 37 membres a été installé le 18 avril, et j'ai accepté d'être candidat à la présidence, non par ambition personnelle, mais pour être le fédérateur d'une équipe et porter un projet de territoire.

Notre nouveau territoire du Pays de Charliu-Belmont a vu le jour le 1^{er} janvier 2013. La première année a permis de mieux se connaître, d'envisager l'harmonisation des compétences et d'ébaucher des projets. Il nous faut maintenant passer à la vitesse supérieure. Avec près de 24 000 habitants, ce territoire est pertinent et recèle de nombreux atouts que nous devons valoriser pour enclencher de nouvelles dynamiques. Parmi ces atouts, je citerai tout d'abord notre tissu économique fort et diversifié, avec de grands groupes industriels, un réseau de PME innovantes, d'artisans commerçants et une agriculture aux produits de qualité, une population riche de savoir-faire... L'accompagnement de tout ce tissu, sa mise en réseau reste notre priorité, car l'emploi est bien la priorité n°1. Un autre atout, notre patrimoine architectural, paysager, naturel et culturel que l'on nous envie et que nous devons mieux valoriser en termes d'attractivité touristique. C'est là un enjeu fort de ce mandat, générateur aussi de ressources pour l'économie locale. Nous avons encore tout un potentiel humain notamment de bénévoles impliqués dans un tissu associatif diversifié dans les domaines social, culturel, sportif, artistique..., tout un réseau sur lequel nous devons appuyer et que nous devons encourager.

Pour autant, il nous faut être conscient que le chemin sera difficile, car la crise est toujours bien présente, crise qui conduit l'Etat à revoir les politiques publiques ce qui se traduit pour nos collectivités locales par des baisses de dotations, des transferts de compétences sans moyen nouveau, des restructurations... Aussi si l'on veut être volontariste et dégager des marges de manœuvre et d'actions, nous devons

être très solidaires, capables de faire des choix, et nous engager dans la voie choisie et non subir de la mutualisation des moyens, entre nos communes et notre communauté de communes.

C'est pourquoi, notre méthode relayée par chaque vice-président dans son domaine de compétence, consiste d'abord à maîtriser nos coûts de fonctionnement pour dégager un maximum d'autofinancement, limiter le recours à l'emprunt et ne pas accroître la pression fiscale. Nous nous appuyons également sur le personnel, compétent et motivé, dont il nous faut clarifier, repréciser, hiérarchiser les missions, valoriser les compétences et améliorer l'efficacité centrée sur les projets prioritaires et fédérateurs. Enfin, nous terminerons avant la fin de l'année l'harmonisation des statuts et compétences de nos deux ex-territoires, avant de pouvoir imaginer le cas échéant la prise de compétences nouvelles décidées là encore de façon volontaire et non contrainte. Nous devons dépasser la vision première de l'intercommunalité qui consistait à faire ensemble ce que l'on ne pouvait plus faire seul. Il s'agit maintenant bien au-delà de porter des projets collectifs et moteurs pour tout le territoire.

Animé par chaque vice-président, des groupes de travail se mettent en place, volontairement restreints et rassemblant des compétences ciblées par souci d'efficacité. Ils seront mandatés par le conseil communautaire pour être sur différents domaines force de propositions pour prise de décisions. Notre volonté première est de rendre plus lisible l'action de la communauté dans tout ce qui touche la vie quotidienne : l'enfance-jeunesse, le lien social, la santé, les services à la population, l'accès à la culture, l'urbanisme, l'habitat, les déchets ménagers, l'entretien du cadre de vie et de l'environnement... S'agissant des investissements engagés, les aménagements de zones d'activités économiques sont en cours de même que la création de la maison des services. Il nous faut maintenant travailler sur le gros enjeu du développement de la fibre optique, aussi important qu'a pu l'être à d'autres époques l'arrivée de l'eau potable ou de l'électricité. Un autre enjeu prioritaire, cette fois pour le développement touristique et le développement des modes doux, est l'aménagement de la voie verte en lieu et place de l'ancienne voie ferrée.

Nous voilà donc engagés résolument pour le devenir de ce beau territoire dont nous affirmons la pertinence. Et pour autant, nous sommes ouverts à des formes de coopération souples et à la carte avec d'autres collectivités du Roannais pour porter des projets communs. Il appartient désormais à chacun de nous, élus et citoyens, de donner corps aux projets et de montrer le bien fondé de notre existence.

René Valorge

Une nouvelle gouvernance mise en place

Le conseil communautaire, organe délibérant chargé d'administrer les affaires de Charlieu-Belmont Communauté, compte désormais 37 délégués communautaires contre 53 précédemment. Le nombre de sièges au sein du conseil communautaire a été fixé par l'arrêté N°267 du 28 octobre 2013.

La répartition retenue est la suivante :

- 5 sièges pour la commune de Charlieu
 - 3 sièges pour la commune de Pouilly-sous-Charlieu
 - 2 sièges pour les communes de Briennon, St-Nizier-sous-Charlieu, Belmont-de-la-Loire, Chandon, Vougy et St-Denis-de-Cabanne
 - 1 siège pour les 17 autres communes.
- A noter : les communes représentées par un seul délégué au sein du conseil communautaire bénéficient d'un suppléant.

Depuis le 18 avril dernier, Charlieu-Belmont Communauté est présidée par M. René VALORGE, élu à la majorité absolue. Suite à son installation, une nouvelle composition des vice-présidences a été proposée avec comme ordre :

1. M^{me} Isabelle Dugelet, Vice-Présidente en charge des Services à la population - Santé - Lien social - Enfance jeunesse
2. M. Pascal Dubuis, Vice-Président en charge des Ressources humaines - Mutualisation
3. M. Jean-Luc Matray, Vice-Président en charge de la Filière économique - Fibre optique
4. M. Bruno Berthelier, Vice-Président en charge du Tourisme - Culture - Communication
5. M. Robert Franchise, Vice-Président en charge des Finances - Patrimoine
6. M. Henry Grosdenis, Vice-Président en charge des Déchets ménagers
7. M. Marc Lapallus, Vice-Président en charge de l'Urbanisme - Habitat - SCOT - Aménagement du territoire
8. M. Joël Palluet, Vice-Président en charge de l'Environnement: rivières, chemins, assainissement.

La volonté du Président, pour ce mandat, est également de mettre en place une nouvelle gouvernance permettant de gagner en réactivité et efficacité et d'avoir une vision plus transversale des différents dossiers portés par l'intercommunalité. Cette nouvelle approche repose sur l'implication des élus compétents dans leur domaine d'intervention.

On peut noter 2 évolutions :

- Le bureau des maires, mis en place en janvier 2013 suite à la fusion des deux intercommunalités du Pays de Charlieu et du canton de Belmont-de-la-Loire, a été supprimé et remplacé par deux instances :
 - le bureau communautaire, composé du Président et des 8 Vice-Présidents. Il se réunit tous les 15 jours pour traiter des dossiers dans chaque domaine de compétences exercées par l'intercommunalité.
 - l'assemblée des maires, constituée des 25 maires de l'intercommunalité, qui se réunira 2 à 4 fois par an autour de grands thèmes comme la prise de nouvelles compétences.
- Les comités consultatifs, initialement composés d'un représentant par commune, ont aussi connu une évolution. En effet, le bureau communautaire a proposé que soient définies des commissions actives et efficaces avec un nombre de membres fixé en moyenne à 12 personnes, exception faite de la commission déchets ménagers pour laquelle chaque commune a désigné un délégué. Ces commissions de travail thématiques, créées à partir de conseillers communautaires et/ou municipaux, ont pour missions d'étudier les dossiers qui ont trait à leur domaine d'intervention et d'émettre des propositions à soumettre au conseil communautaire.



Bureau communautaire

Interview d'Isabelle Dugelet



M^{me} Isabelle Dugelet,
Vice-Présidente en charges
des services à la population
- Santé - Lien social -
Enfance jeunesse

1. Qui êtes vous ? Quel est votre parcours ?

Originaire de l'Isère et âgée de 56 ans, je me suis installée à La Gresle il y a 32 ans après quelques années vécues à Grenoble et Lyon pour mes études et mon travail. Je suis mariée, mère de 3 fils et grand-mère d'une petite fille. Je me suis très tôt investie au sein de l'école et du village, en participant notamment à la création du périscolaire et d'un groupe de gymnastique.

Je suis élue depuis 1995, deux mandats de conseillère municipale puis un mandat de 1^{ère} adjointe avant de devenir Maire de La Gresle en 2014. J'ai eu l'occasion de m'investir dans chacune des différentes commissions au cours de ces nombreuses années, ce qui m'a donné une large vision des responsabilités municipales. De même, j'ai activement participé à la communauté de communes du canton de Belmont-de-la-Loire, dans différentes commissions, en m'impliquant notamment auprès du service enfance jeunesse depuis sa création. J'ai été suppléante au conseil communautaire, puis conseillère communautaire, avant d'en devenir vice-présidente.

Ce sont mon expérience de terrain et mon goût pour le contact humain qui m'ont donné envie de m'investir davantage au service de la population.

2. Quels sont les enjeux principaux que vous souhaitez donner pour ce mandat ?

À l'heure de la mise en place d'un nouveau conseil communautaire, il est nécessaire de repenser nos actions pour les adapter au nouveau territoire. La vice-présidence « enfance-jeunesse » s'est élargie pour devenir « services à la population », comprenant aussi le lien social, la santé avec l'offre de soins de premier recours, et la gestion de la « maison des services ». Il est nécessaire de tisser des liens entre toutes les structures pour que les actions rayonnent de la plus petite commune à la ville centre, de façon équitable pour toute la population.

Dans le secteur enfance jeunesse, l'année 2015 sera mise à profit pour

élaborer un Projet Educatif Territorial afin de créer une dynamique impliquant l'ensemble des acteurs locaux. Ce projet éducatif, avec sa phase de diagnostic et la concertation nécessaire, permettra une bonne connaissance du territoire et une juste évaluation des besoins. Il permettra de dégager les grands axes qui guideront les actions à développer.

En ce qui concerne les autres services à la population, un ajustement des compétences de Charlieu-Belmont Communauté définira les limites de nos interventions : bien que très sensibles aux besoins, nous devons être très prudents dans la gestion des finances publiques.

3. Quelles sont les actions concrètes que vous souhaitez mener ?

Depuis plus d'un an, les deux anciennes communautés de communes du Pays de Charlieu et du canton de Belmont-de-la-Loire ont fusionné. Deux contrats enfance jeunesse sont en cours, un bilan intermédiaire sera établi en novembre prochain. Ils seront ensuite regroupés dès 2016 dans un contrat commun où seront déclinées les actions en direction de la petite enfance (micro-crèches, multi-accueils, relais assistants maternels), de l'enfance (centres de loisirs), de la jeunesse... Nous n'oublions pas la ludothèque dont le statut évoluera par nécessité puisque la Caisse d'Allocations Familiales, gestionnaire de ce service à Charlieu, va le fermer en décembre 2014. Le Point Accueil Ecoute Jeunes continuera aussi à avoir toute sa place au sein de la MJC de Charlieu pour les adolescents qui ont besoin d'une oreille attentive et bienveillante. Des groupes de travail réfléchiront dans les différents domaines de compétences pour une optimisation de l'existant et des propositions concrètes sur les autres thèmes seront présentées au fil du temps au conseil communautaire.

Interview de Jean-Luc Matray



M. Jean-Luc Matray,
Vice-Président en charge
de la filière Economique et
de la Fibre optique

1. Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?

Originaire de Belmont-de-la-Loire, je suis marié et père de 3 enfants. J'exerce le métier d'agriculteur depuis 1982, date à laquelle j'ai repris la ferme familiale.

Après avoir assumé quelques responsabilités au sein des organisations agricoles, je suis élu pour la première fois conseiller municipal en 1995. 6 ans plus tard, je deviens délégué communautaire à la communauté de commune du canton de Belmont-de-la-Loire. En 2008, je suis élu Maire de ma commune et vice-président en charge de l'économie.

Réélu récemment Maire et Vice-président de la nouvelle intercommunalité Charlieu-Belmont Communauté, j'ai en charge le développement économique et le déploiement de la fibre optique.

2. Quels sont les enjeux principaux que vous souhaitez donner pour ce mandat ?

Le domaine de l'économie est vaste et riche sur notre territoire. L'activité industrielle est particulièrement variée avec la présence d'entreprises d'envergure internationale alors que d'autres ont un historique plus local. L'artisanat est un autre secteur d'activité très présent. Le commerce sur notre territoire occupe aussi une place prépondérante notamment dans la ville centre de Charlieu mais également dans la plupart de nos communes où leur présence est essentielle pour maintenir un lien social avec la population. Bien sûr, il est difficile de ne pas évoquer l'agriculture et l'activité forestière qui sont, dans nos zones rurales, des activités incontournables.

Fort de ces atouts et possédant des emplois qualifiés, Charlieu-Belmont Communauté doit tout mettre en œuvre pour permettre à l'ensemble des acteurs économiques de pérenniser et maintenir leurs entreprises sur le territoire. L'aménagement des zones d'activités réalisées récemment, répond à cette attente. Les 12 hectares de terrains aménagés ou en cours d'aménagement, répartis sur le territoire offrent bien évidemment des possibilités d'accueillir des porteurs de projets. Ce développement économique passe par une écoute de l'ensemble des chefs d'entreprise de notre territoire. Pour cela, nous devons être attentifs et présents sur le terrain.

La cellule économie, animée par Candice Friedenber, s'efforcera d'être

l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

3. Quelles sont les actions concrètes que vous souhaitez mener ?

Concrètement, à la rentrée, nous profiterons de la création du nouveau site internet de la communauté pour mettre en place l'annuaire en ligne des acteurs économiques. Celui-ci permettra, c'est notre volonté, d'identifier et de promouvoir chacun d'entre eux.

Nous souhaitons également continuer le travail conséquent entrepris avec les associations de commerçants sédentaires et non sédentaires et des artisans, notamment Charlieu Ma Boutique, Pouilly-Bouge et l'Union des Acteurs Economiques de Belmont-de-la-Loire. Notre volonté est d'être un véritable partenaire lors de l'organisation d'événementiels pour pérenniser ces rendez-vous.

Un répertoire des locaux vacants (commercial, artisanal et industriel) sera aussi mis à jour régulièrement afin de faciliter l'installation des porteurs de projets.

Un travail intéressant sera également mis en œuvre par rapport à l'agroalimentaire, plus particulièrement l'exploitation des circuits courts pour approvisionner nos cantines et restaurants collectifs tout en faisant la promotion de nos produits et producteurs locaux.

La présence sur notre territoire de l'abattoir local de Charlieu, au cœur du terroir Charolais, est un argument supplémentaire à l'identification de notre intercommunalité.

Très prochainement, aboutira la signature de la charte forestière territoriale, qui, avec les communautés du Haut Beaujolais, permettra un programme d'actions et des financements communs pour faciliter, encourager et promouvoir l'important potentiel que représente la filière bois, véritable ressource naturelle.

Enfin, la commission économie travaillera, pendant ce mandat, sur la mise en place de la fibre optique via le programme THD42 sur l'ensemble des 25 communes. En effet, la phase étude est programmée pour cet été. À l'issue de ce relevé de terrain, une priorisation du déploiement de la fibre optique sera définie avec une programmation des travaux de 2015 à 2020. L'objectif est d'équiper en infrastructures l'ensemble des communes et rendre raccordable 100 % de la population à l'horizon 2020.

L'ensemble de ces actions devront bien évidemment prendre en compte le contexte financier de notre collectivité. Ces investissements permettront à Charlieu-Belmont Communauté d'être une terre d'avenir !



M. Pascal Dubuis,
Vice-Président en charge
des Ressources humaines et
de la Mutualisation

1. Qui êtes vous ? Quel est votre parcours ?

J'ai 52 ans, je suis marié et père de deux enfants. Je suis actuellement responsable de projets dans une PME du Roannais, au sein de laquelle j'ai préalablement exercé des fonctions de gestion du personnel et de la production. Je suis également Maire de la commune de Villers, une fonction dans laquelle je m'investis

beaucoup depuis 2001, mû par un goût naturel pour le service de l'intérêt général. C'est avec une même implication et une même rigueur que je souhaite me mettre au service de notre communauté de communes pour le mandat à venir.

2. Quels sont les enjeux principaux que vous souhaitez donner pour ce mandat ?

Le niveau des dotations d'Etat et des subventions des organismes qui cofinanciaient jusqu'alors une partie de nos investissements est en constante diminution. Dans ce contexte, l'enjeu principal du mandat est de pouvoir continuer à soutenir et à améliorer la dynamique de notre territoire tout en maîtrisant la fiscalité intercommunale pesant sur les ménages. Pour atteindre cet objectif, il va donc falloir dégager des marges de manœuvre partout où cela sera possible. Nous avons la chance pour cela, de pouvoir nous appuyer sur un personnel compétent, investi dans ses missions et attaché à la collectivité et à son bon fonctionnement. C'est un atout indispensable pour faire face à la complexité des challenges qui nous attendent, tout comme le seront l'écoute, la concertation et la mise en synergie des compétences respectives des personnels et des élus. Il nous faut ensemble réussir à optimiser l'organisation de nos services, suite à la fusion encore récente des communautés de communes du Pays de Charlieu et du canton de Belmont-de-la-Loire, pour répondre aux enjeux précédemment énoncés mais aussi pour être capable d'intégrer de nouvelles compétences, notamment sur des secteurs où l'Etat se

désengage, telle l'instruction des autorisations du droit des sols en urbanisme par exemple.

3. Quelles sont les actions concrètes que vous souhaitez mener ?

A côté du volet « ressources humaines » évoqué précédemment, j'ai aussi en charge la mutualisation des moyens des collectivités composant notre territoire que sont les communes et la communauté de communes, voire certains syndicats. Cette mutualisation des moyens humains et matériels est un gisement important d'économies. Là encore, la concertation avec l'ensemble des élus et des personnels communaux et intercommunaux sera déterminante pour la construction puis la mise en œuvre à travers des objectifs partagés, d'un schéma de mutualisation générateur de résultats. Ce schéma de mutualisation devra être soumis aux services de l'Etat au plus tard en juin 2015. Si les résultats découlant de la mutualisation des moyens sont bons, nous générerons des économies profitables à l'ensemble de notre territoire tant au niveau de son accroissement de potentiel qu'au niveau de la maîtrise fiscale. Ces effets positifs pourront être renforcés par le fait que l'Etat, à travers un coefficient de mutualisation, dotera d'autant mieux les intercommunalités et leurs communes membres qu'elles auront obtenu de bons résultats au regard de critères préalablement donnés. Il ne faut pas non plus perdre de vue le fait que le devenir de notre intercommunalité dans son périmètre actuel peut, à l'horizon des futures réformes territoriales, en partie dépendre de sa capacité à être autonome et efficace en ayant su s'adapter aux contraintes conjoncturelles. En juillet, une assemblée des Maires se tiendra sur le seul sujet de la mutualisation pour déterminer une méthode et des objectifs. Elle sera le point de départ d'un processus d'amélioration continue nécessaire pour élaborer une organisation territoriale fonctionnelle, solide et la plus exemplaire possible. La tâche est vaste et les enjeux sont forts pour notre collectivité et sa population. La réussite de ce challenge dépendra principalement de notre capacité à en être collectivement à la hauteur.

Interview de Bruno Berthelier

1. Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?

J'ai 44 ans, je suis maire de Charlieu depuis 2010 et aujourd'hui Vice-Président chargé du tourisme, de la culture et de la communication.

2. Quels sont les enjeux principaux que vous souhaitez donner pour ce mandat ?

L'enjeu principal de ce mandat sera axé sur le développement touristique de notre territoire Charlieu-Belmont. Le potentiel économique lié au tourisme est important dans notre communauté de communes qui bénéficie d'un patrimoine historique de grande qualité allié à un tourisme vert en fort développement. Depuis le 1^{er} janvier 2014, notre office de tourisme est passé d'une forme associative à une forme EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial). Cette volonté résulte du souhait de professionnaliser la structure. Les bénévoles qui l'animaient se trouvaient confrontés à des tâches administratives de plus en plus lourdes. Avec ce nouveau statut, et surtout l'embauche d'un directeur, l'office de tourisme retrouve un rôle moteur dans le développement de notre territoire. Les bénévoles gardent entièrement leur place au sein de cette structure mais doivent se recentrer sur les missions qui sont les leurs à savoir l'animation du territoire.

Autre enjeu fort de ce mandat, l'accès à nos équipements culturels et touristiques auquel notre population est en droit de prétendre. L'accompagnement des acteurs participants au dynamisme de notre territoire sera donc une priorité afin que chacun puisse être au plus près des habitants.

Enfin, notre communication nécessite d'être développée, d'une part à destination des 25 communes qui composent notre intercommunalité, véritables acteurs relais de proximité, mais aussi en direction de la population sur les actions que réalise la communauté de communes dans ses nombreux domaines de compétences.

3. Quelles sont les actions concrètes que vous souhaitez mener ?

Le projet prioritaire de ce mandat est la création de la voie verte. En complément de l'aménagement réalisé prochainement par le Conseil Général entre Iguerande et Roanne (2015-2016), la communauté de communes portera la maîtrise d'ouvrage de la section Pouilly-Charlieu, sur le tracé de l'ancienne voie ferrée. Il faudra proposer ensuite des parcours autour de cette voie pour que la plupart de nos communes bénéficie des retombées de cet équipement.

Le tourisme familial, dont les atouts sont aujourd'hui le Muséo'Parc du Marinier à Briennon et le parcours de chasse au trésor interactive à Belleroche, méritera d'être développé.

Une réflexion devra être menée concernant les hébergements collectifs existants, les piscines, les musées et tous les équipements aujourd'hui communaux qui ont

un véritable intérêt communautaire.

En investissant dans le tourisme, nous investissons pour l'avenir de nos communes et nous créons de l'emploi non délocalisable ; n'est-ce pas la base de notre engagement...

Au niveau culturel, on ressent aujourd'hui la nécessité de construire une vraie politique d'aménagement du territoire pour les services de proximité, pour que tous les habitants aient une égalité d'accès à la connaissance, à la culture et au numérique.

Concernant la médiathèque intercommunale, elle doit continuer de faire évoluer ses services à la population. En particulier, l'aménagement dans ses locaux d'une petite salle pour les animations culturelles et les accueils de groupes est aujourd'hui nécessaire. Si la médiathèque intercommunale draine un public conséquent qui vient pour 70 % de l'extérieur de Charlieu, il ne faut pas oublier que la plupart des autres communes du territoire disposent de leur propre bibliothèque. Nous souhaitons également soutenir ces services de proximité et aider les bénévoles qui les animent. La solution d'avenir pourrait être la création d'un réseau de bibliothèques. Basé sur la coopération et la mutualisation, ce mode de fonctionnement est soutenu par le Conseil Général. C'est un projet de longue haleine qui demandera la participation de tous les acteurs, élus, professionnels et bénévoles.

Concernant l'espace cyber, appelé à devenir pôle ressource numérique local (PRNL), ses nouvelles missions lui permettront de cibler des thématiques prioritaires, de toucher de nouveaux bénéficiaires, notamment les entrepreneurs par le développement d'un espace de co-working et de télétravail. Il développera une nouvelle offre de services plus participative et contributive avec notamment les cafés-cyber ou les veillées numériques. Son périmètre d'intervention sera élargi à toute la communauté de communes en identifiant des lieux d'accueil et de relais et en construisant de nouveaux partenariats structurants. Véritable référent numérique sur le territoire, le PRNL mettra à disposition des acteurs et des projets locaux des ressources humaines et matérielles, des outils et des services numériques.

Enfin, en termes de communication, notre objectif pour cette fin d'année est la mise en ligne du nouveau site internet, support de communication actuel indispensable. Avec la fusion des deux intercommunalités du Pays de Charlieu et du canton de Belmont-de-la-Loire, un travail sur la signalétique sera à engager. Importante pour l'identité et la reconnaissance de notre collectivité, je veillerai à mettre en place une nouvelle communication plus proche du citoyen.



M. Bruno Berthelier,
Vice-Président en charge
du Tourisme, de la Culture
et de la Communication

Interview de Robert Frachisse

1. Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?

Je suis marié, père d'une fille de 29 ans et je viens de décider récemment de me rendre disponible pour me consacrer entièrement à mes fonctions d' élu en demandant mon départ à la retraite pour ce 1^{er} octobre. Mon parcours professionnel est largement inspiré par la gestion des collectivités locales puisque j'ai été Trésorier de Belmont durant 15 années. De 2001 à 2006, j'ai ensuite été responsable de la Division « Collectivités Territoriales » à la Direction Départementale des Finances Publiques, puis Chef du Service des Impôts des Particuliers de Roanne durant 3 années. Actuellement, je suis Trésorier des Hôpitaux Publics Stéphanois. J'ai donc une solide expérience budgétaire et comptable en matière de gestion des communes et établissements publics intercommunaux. Parallèlement à ma carrière professionnelle, je suis 1^{er} adjoint à la Mairie d'Ecoche où je suis plus particulièrement en charge des finances et des économies budgétaires. Je viens d'être élu, pour la seconde fois, comme Vice-Président au Budget, Finances et à la Gestion du Patrimoine de l'intercommunalité Charlieu-Belmont Communauté.

2. Quels sont les enjeux principaux que vous souhaitez donner pour ce mandat ?

Mon second mandat comme Vice-Président sera à nouveau consacré à la gestion budgétaire de notre nouvelle intercommunalité fusionnée de 23 465 habitants, en ayant à cœur de tenir les comptes avec rigueur et clarté.

La nouveauté, par rapport au mandat précédent, c'est l'élargissement de ma vice-présidence à la gestion du patrimoine de la Communauté. René Valorge m'a fait preuve d'une grande confiance en me confiant la recherche de toutes les économies possibles afin de limiter le plus possible nos dépenses de fonctionnement. L'enjeu principal de ce mandat au regard de la baisse des dotations de l'Etat est donc de réduire nos charges de fonctionnement et de dégager ainsi un autofinancement suffisant en limitant nos emprunts et en maintenant nos taux d'imposition



M. Marc Lapallus,
Vice-Président en charge
de l'Urbanisme - Habitat - SCOT
- Aménagement du territoire

1. Qui êtes vous ? Quel est votre parcours ?

Conseiller municipal de Cuinzier depuis 1995, j'ai été délégué communautaire à la communauté de communes du canton de Belmont-de-la-Loire de 1995 à 2001. Je suis maire de Cuinzier depuis 2008. Dès lors, j'ai

participé à tous les travaux d'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) sous la présidence de Pierre Pointet.

Dans le cadre de mes activités professionnelles, j'ai travaillé étroitement pendant 23 ans avec le service Urbanisme de la Ville de Charlieu pour faire respecter le règlement du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) et de la Z.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de cette ville.

Retraité depuis le 1^{er} février 2014, j'ai souhaité donner une suite à tout cet acquis et mettre mes connaissances, mon expérience et ma disponibilité au service de notre nouvelle intercommunalité.

2. Quels sont les enjeux principaux que vous souhaitez donner pour ce mandat ?

L'un des 1^{er} enjeux de ce mandat sera de travailler sur la grenellisation du SCoT du Bassin de vie du Sornin qui devra être effective au 1^{er} janvier 2017. En effet, le Grenelle de l'environnement a identifié le SCoT comme l'outil de planification pertinent car il permet de mettre en cohérence différentes politiques publiques sectorielles (habitat, transport, économie,...). Il s'agit également de mieux intégrer les enjeux renouvelés du développement durable : lutte contre l'étalement urbain, diminution des déplacements, préservation de la biodiversité, performance énergétique...

Un 2nd enjeu fort de ce mandat, également dû à la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvé) sera de faire face au désengagement de l'Etat sur l'instruction des Autorisations du Droit des Sols - ADS (permis de construire, déclaration préalable...).

Enfin, une 3^{ème} orientation sera axée sur l'habitat en vue de répondre aux enjeux de précarité énergétique, d'insalubrité des logements et d'accessibilité des habitats.

3. Quelles sont les actions concrètes que vous souhaitez mener ?

Concernant le SCoT, la communauté de communes a lancé en 2014 un diagnostic pour savoir quelle procédure sera nécessaire (révision, modification) pour rendre le SCoT compatible aux objectifs du Grenelle de l'environnement. En parallèle, nous poursuivrons, en tant que personne

dans un contexte économique bien difficile pour les contribuables de notre territoire.

3. Quelles sont les actions concrètes que vous souhaitez mener ?

Afin de rechercher des économies budgétaires, mes actions s'orienteront selon 4 axes :

- Réduire nos factures d'électricité et de gaz. Concrètement, il s'agira de mesurer l'évolution de la consommation de chaque bâtiment intercommunal et d'effectuer des comparatifs entre bâtiments. Une étude réalisée l'an dernier par la mission SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) sera mise à jour des données 2013 puis exploitée pour découvrir les pistes d'économies possibles. Il en sera fait de même par la suite avec les consommations d'eau.
- Renégocier la plupart des contrats des 2 anciennes intercommunalités. Une étude des besoins et des contrats en cours sera nécessaire (entretien des extincteurs et des appareils de chauffage, ménage, assurances, taxes foncières...).
- Rationaliser l'utilisation de nos bâtiments disséminés sur le territoire de Charlieu-Belmont.
- Et enfin, apporter mon soutien à mes collègues Vice-présidents qui souhaiteraient effectuer des études financières des structures relevant de leurs fonctions.

Cette mission nouvelle sera menée dès cette année avec les appuis incontournables de Pierre Lafay, Françoise Bouchat-Beharelle, Dominique Drut et de la Directrice Camille Pourroy.

Je suis persuadé que des économies sont possibles sans pour autant rendre plus difficile la tâche de chacun avec le concours de mes collègues élus mais également de tout le personnel de la Communauté.



M. Robert Frachisse,
Vice-Président en charge
des Finances et du Patrimoine

Interview de Marc Lapallus

publique associée, le travail d'assistance aux commissions des P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et des cartes communales au sein des communes. Aussi, un travail de suivi par commune sur leur droit à construire a été lancé avant l'été. L'objectif est de commencer à travailler sur l'évaluation de notre SCoT qui sera obligatoire en 2017 en vue de délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Je souhaite aussi poursuivre le travail interSCoT avec les SCOT voisins comme cela avait été initié sous le mandat précédent avec l'étude commerciale et le schéma directeur d'alimentation en eau potable, tout en affirmant la cohérence de notre SCoT qui correspond à un véritable projet intercommunal et à un bassin de vie cohérent.

En matière d'ADS, la commission devra travailler sur la création d'un service commun effectif avant l'été 2015. L'objectif sera de bien dimensionner le service par rapport à la charge de travail. Ma volonté sera de travailler en étroite collaboration avec les communes.

En matière d'habitat, la commission sera amenée à travailler sur le PIG (Programme d'Intérêt Général) départemental Habitat qui sera opérationnel à compter d'octobre 2014 pour une durée de 3 ans. Suite à l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat, le Conseil Général de la Loire et l'Etat ont défini 3 enjeux : la revalorisation du parc ancien et la lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation des logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie et la lutte contre la précarité énergétique. Sur notre territoire, un maximum de 44 dossiers à instruire a été identifié par an. Charlieu-Belmont Communauté finance en partie ce dispositif avec notamment la mise en place de permanences et a récemment délibéré pour allouer une aide de 500 euros de bonification sur les dossiers « précarité énergétique » (aides ANAH). La commission devra aussi mettre en œuvre, en partenariat avec HELIOSE, l'Espace info énergie de la Loire, des actions en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie auprès des particuliers.

Enfin, je souhaite qu'un travail soit mené par la commission sur la thématique des transports en vue d'améliorer la desserte et le maillage de notre territoire en proposant une alternative à la voiture individuelle. Conformément aux 6 axes prévus dans le SCoT, la réalisation de deux axes intermodaux à Pouilly-sous-Charlieu et Vougy sont en projet afin de favoriser le co-voiturage, les modes doux et les transports collectifs. Des réflexions aussi seront conduites sur la pertinence d'expérimenter un service de transport à la demande.



M. Henri Grosdenis,
Vice-Président en charge
des Déchets ménagers

1. Qui êtes vous ? Quel est votre parcours ?

J'ai 51 ans, je suis marié et père de 3 enfants. J'exerce le métier d'agriculteur. Concernant mon parcours d'élu : en 1995, j'ai commencé en tant que conseiller municipal à la mairie d'Arcinges et délégué communal à l'ex Communauté de communes du canton de Belmont-de-la-Loire.

Maire d'Arcinges depuis 2001, j'ai été élu vice-président à l'Environnement en 2008. Cette vice-présidence regroupait les déchets ménagers, les rivières et l'assainissement non collectif. Aujourd'hui, c'est tout naturellement que je me suis porté candidat et ai été élu à la vice-présidence déchets ménagers de notre nouvelle intercommunalité Charlieu-Belmont Communauté.

2. Quels sont les enjeux principaux que vous souhaitez donner pour ce mandat ?

Un des forts enjeux de ce mandat sera d'harmoniser sur l'ensemble des 25 communes du territoire le mode de gestion et de facturation du service déchets ménagers et assimilés. Il s'agit là de poursuivre la politique de réduction des déchets ménagers, déjà engagée depuis 2008, sur les 16 communes de l'ex communauté de communes du pays de Charlieu avec la mise en place de la redevance incitative (RI) et de l'étendre aux 9 communes de l'ex communauté de communes du canton de Belmont-de-la-Loire. Suite au Grenelle de l'Environnement, le mode de financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et non ménagers doit inclure une part incitative dans un délai de cinq ans. L'instauration d'une tarification incitative permet en effet l'application du principe « pollueur payeur » aux usagers du service et les responsabilise face à leur production de déchets. En parallèle, une priorité sera aussi d'optimiser le service en vue de maîtriser les coûts de fonctionnement et au-delà de limiter l'augmentation de la redevance.

3. Quelles sont les actions concrètes que vous souhaitez mener ?

Pour mener à bien ce projet d'envergure, un bureau d'études Inddigo a été retenu pour travailler sur l'extension de la RI sur les 9 communes du canton de Belmont. Un calendrier prévisionnel a été défini : enquête

et dotation des 2 900 foyers en 2015, année de test en 2016 et mise en place effective de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2017. Avant chaque temps fort (enquête et dotation), des réunions publiques seront organisées. Afin d'encourager le recyclage et d'accompagner les usagers dans l'évolution de leur comportement, le territoire sera doté de colonnes de tri supplémentaires. 2 déchèteries sont aussi à disposition des usagers et des professionnels avec des agents d'accueil compétents. La commission déchets sera amenée à travailler sur l'harmonisation des conditions d'accès à ce service.

Par ailleurs, la communauté de communes s'est engagée, à travers le contrat d'objectifs signé avec le Conseil Général de la Loire, à mener des actions de gestion et de prévention, notamment :

- le développement des pratiques de compostage individuel via le recensement des pratiques et des gisements. Le compostage permet de détourner du bac à ordures ménagères tous les déchets fermentescibles qui seront valorisés en compost, véritable amendement naturel pour la terre.
- le renforcement du compostage semi-collectif en s'appuyant sur les sites existants afin de capitaliser sur les pratiques et de dupliquer cette initiative sur le territoire.
- La mise en place d'une gestion séparée des biodéchets issus des restaurants scolaires notamment auprès de gros producteurs comme les 2 collèges. Cette action sera menée avec le développement d'animations sur le gaspillage alimentaire. Le lycée agricole de Ressins engage une réflexion dans cette thématique. Une synergie de projet territorial est à envisager.

Concernant l'objectif de maîtrise des coûts, un travail sur les contrats actuels sera à réaliser. En effet, comme cela avait été fait pour la gestion et la maintenance des bacs, certaines prestations pourraient être reprises en régie en s'appuyant sur les compétences du personnel intercommunal. A travers cet investissement, mon objectif sera d'apporter le meilleur service auprès des usagers.

Interview de Joël Palluet

1. Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?

J'ai 45 ans, je suis marié et père de 2 enfants. Maire de Maizilly depuis octobre 2012, j'ai été 3^{ème} adjoint, délégué communal et délégué au SCoT lors de mon 1^{er} mandat en 2008, où j'ai succédé à Henri Corneloup démissionnaire. En 2010, élu Vice-Président à l'environnement (rivières, chemins et assainissement) lors du précédent mandat, suite à la démission du Vice-Président en place, je suis actuellement en charge de cette vice-présidence sur ce nouveau mandat.

Ma formation agricole à Ressins en 1987, puis mon BTS paysagiste en 1989 et aujourd'hui ma situation professionnelle en tant que chef d'entreprise dans cette branche font que je suis sensible aux problématiques environnementales.

2. Quels sont les enjeux principaux que vous souhaitez donner pour ce mandat ?

Je souhaite tout d'abord poursuivre la politique menée sous le précédent mandat en matière de préservation des milieux aquatiques et de protection de la ressource en eau, notamment à travers les contrats de rivière (Jarnossin et Bords de Loire), le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), la filière boues et le financement des actions menées par les 3 syndicats de rivière correspondant à 3 bassins versants distincts que sont : le SYMISOA (Syndicat mixte du Sornin et de ses Affluents), le SYRRTA (Syndicat mixte du Rhins, du Rhodon, du Trambouzan et de ses affluents) et le SYRTOM (Syndicat mixte du Renaison, de la Teyssonne, de l'Oudan et de Maltaverne). L'un des enjeux principal de ce mandat sera de rationaliser au mieux la participation de la communauté de communes dans les différents programmes environnementaux en réalisant des économies d'échelle via la mutualisation de moyens et la réduction de coûts.

Un 2nd enjeu sera de travailler au développement d'actions mutualisées en faveur de l'environnement entre les différentes communes de l'intercommunalité et de définir une véritable politique environnementale interne à la communauté de communes dans le fonctionnement même des différents services via notamment la mise en place d'une commande publique durable.

3. Quelles sont les actions concrètes que vous souhaitez mener ?

La commission Environnement devra tout d'abord travailler sur le renouvellement du contrat de Rivière du Jarnossin et sur les actions du futur programme « Bords de Loire ». En effet, les études bilan sur ces 2 contrats

permettront de mettre en avant les actions à conduire en vue d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et ceux définis dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à savoir notamment un retour au bon état écologique des cours d'eau.

La commission Environnement aura aussi pour mission de répondre à l'objectif national de transition écologique par la mise en œuvre du plan « zéro phyto » à l'échelle de la communauté de communes mais aussi à l'échelle des communes d'ici 2020. Il sera pertinent sur ce dossier de travailler de concert avec les communes de Sévelinges, Le Cergne et La Gresle qui se sont engagées à utiliser des solutions alternatives sans pesticide dans la gestion de leurs espaces publics sous un délai de 3 ans.

En outre, suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, un gros chantier nous attend. Il porte sur la prise d'une compétence nouvelle obligatoire au 1^{er} janvier 2016 : GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).

Un volet sera aussi consacré à l'entretien et à la gestion des 413km de chemins de randonnée. Un travail sur la redéfinition des itinéraires de chemins de randonnées sera à mener afin d'apporter de la cohérence à l'échelle de notre nouvelle intercommunalité en créant notamment des connexions lorsque cela sera possible et définissant un balisage et des équipements communs. Ce travail se fera en transversalité avec la commission tourisme.

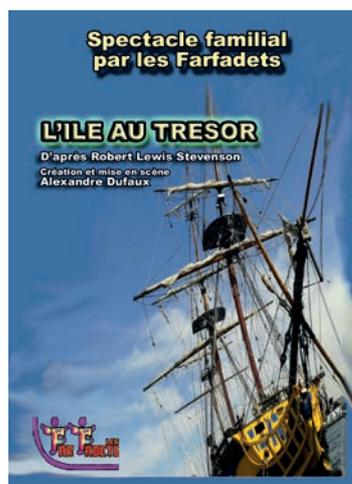
Concernant le SPANC, 71% des diagnostics ont été à ce jour réalisés. Ainsi, l'objectif premier pour ce mandat sera de terminer les diagnostics de l'existant sur l'ensemble des 25 communes et de démarrer à compter de 2017 les 1^{er} contrôles périodiques. Il sera aussi mené au sein de la commission Environnement plusieurs réflexions : la prise ou non des compétences facultatives « entretien » et « réhabilitation » et le financement possible des travaux de réhabilitation des points noirs.

Enfin, sur le volet assainissement, un travail d'harmonisation de la compétence « transport et traitement des boues » à l'échelle du nouveau périmètre intercommunal sera à réaliser. Je souhaiterais que la commission aille plus loin pour conduire une réflexion sur la prise en régie de la compétence boues voire la prise de la compétence assainissement collectif.



M. Joël Palluet,
Vice-Président en charge
de l'Environnement

Les grands rendez-vous culturels de cet été bénéficiant du soutien de Charlieu-Belmont Communauté !



L'île au trésor, un spectacle familial au bord de l'eau !

Du mercredi 9 au samedi 19 juillet à 21h30

Spectacle sur la base de Loisirs du plan d'eau de Belmont-de-la-Loire.

Tarif : 13 €

Tarif réduit : 11 €

Tarif enfants de 6 à 16 ans inclus : 8 €

Contacts renseignements - Cie de théâtre Les Farfadets :
04 77 60 38 71 / 07 81 80 28 56

Les nocturnes de l'Abbaye : Le Trésor de Mandrin

25 et 26 juillet - 1, 2, 8, 9, 15, 22 et 29 août à 21h30 et le 13 septembre à 20h30

Abbaye Benedictine de Charlieu

Tarif : 9 €

Tarif réduit : 5 €

Contacts renseignements - Office de Tourisme :
04 77 60 12 42 ou

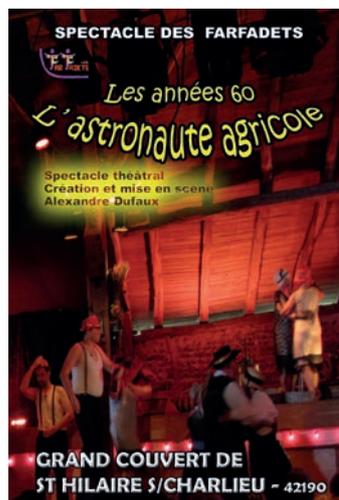
Jean-Charles PONSON :
06 11 18 56 40



Credits photos : Eric Barberet



Credits photos : Eric Barberet



Le 5^{ème} festival paroles paysannes :

Les années 60, l'astronaute agricole

Mardi 19 et 26 août, mercredi 20 et 27 août, samedi 23 et 30 août à 20h
(repas puis à 21h spectacle)

Dimanche 24 et 31 août 18h spectacle suivi d'un repas animé

Grand Couvert de St-Hilaire-sous-Charlieu

Tarif : 13 €

Tarif réduit : 11 €,

Tarif enfants de 6 à 16 ans inclus : 8 €

Contacts renseignements - Cie de théâtre Les Farfadets :
04 77 60 38 71 / 07 81 80 28 56

Cet été, faites le plein de culture avec de nombreux concerts, spectacles, fêtes thématiques et expositions ! Retrouvez le détail du programme sur le site Internet de la communauté : www.charlieubelmont.com

9, place de la Bouverie
42120 CHARLIEU
Tél. : 04 77 69 03 06 - Fax : 04 77 60 12 49
www.charlieubelmont.com


Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Pierres d'histoire et Terre d'avenir